



La gestion de crise au MTES et au MCTRCT

Pas d'anticipation, de l'amateurisme

Des agents qui assurent la continuité du service

Face à l'épidémie COVID 19, les services des MTES et MCTRCT se sont rapidement organisés pour continuer à répondre à leurs missions essentielles au fonctionnement du pays. Des réponses locales certes rapides mais des ministres (MTES et MCTRCT) aux ordres du gouvernement.

Une secrétaire générale qui avoue être dans une forme de paradoxe entre les injonctions de protection et la nécessité de continuité de service d'où la difficulté de mettre le curseur et se doit de répondre à ces deux messages.

Le MTES participe à la continuité des missions dans des domaines essentiels : électricité, eau potable, activités régaliennes, déchets, maintien du réseau routier, missions de contrôle...

Les chiffres (source CHSCTM du 27 mars 2020)

60% des agent-es sont en télétravail ; 9% en présentiel et 24% en autorisation spéciale d'absence.

370 personnes, soit 1% de l'effectif sont atteintes du COVID 19 (hors direction départementale interministérielle - DDI et Aviation civile). Ce nombre de personnes atteintes est en constante augmentation.

La Secrétaire Générale dit qu'il n'y a pas de corrélation entre les déplacements de terrain et l'augmentation des cas ! Mais elle n'a pas de source, ni de chiffres plus détaillés.

Les instances de dialogue social

Au niveau local, les instances formelles ou informelles se réunissent. Dans certains établissements publics les représentants des personnels sont associés au comité de direction de crise.

Au niveau ministériel, le CHSCTM, où la FSU n'est pas présente, se réunit régulièrement par audio. Mais nous estimons que des sujets liés à cette crise relèvent du CTM : les PCA, les missions prioritaires, les réquisitions... Nous avons donc adressé une lettre aux ministres (courrier joint) pour sortir de cette situation, sans nier le rôle important du CHSCTM, nous estimons que la FSU, syndicat représentatif, ne doit pas être exclue des prises de décision dans la période. Pas de réponse à un courrier qui a beaucoup agacé. Avec les autres OS représentatives du ministère, nous avons demandé un CTM extraordinaire en urgence.

Les plans de continuité de l'activité (PCA)

Autant de services et d'établissements publics que de situation : pas de PCA, des PCA non soumis au comité technique, des PCA à peine rédigés, des PCA différents pour des établissements ayant les mêmes activités... Le local prime, sans aucune garantie de coordination nationale.

La continuité du service public

Les conditions de travail

Des collègues continuent à travailler en extérieur, sur leur lieu de travail habituel ou depuis chez eux. Malgré le manque de protections, le manque de moyens informatiques, et en utilisant leur matériel personnel (téléphone et ordinateur).

Le confinement engendre une rupture de lien social qui peut être amplifiée en fonction de la situation personnelle. Au MTES, un marché d'urgence est en cours pour mettre en place d'un numéro vert dédié avec un plateau de psychologue. Des EPA ont déjà mis en place ce numéro vert.

La doctrine en matière de gestion des masques : strictement réservés aux personnels soignants, aux malades pour la protection des autres. Les stocks de masques (chirurgicaux et FFP2) ont donc été réquisitionnés même si les stocks restent au ministère.

Les réquisitions par les Préfets se multiplient notamment des personnels en charge de la police de l'environnement à l'Office Français de la biodiversité (OFB) pour assurer un appui aux contrôles du respect du confinement.

Missions de contrôle : une note sera communiquée sur le cadrage des contrôles qui doivent être conduits et allégés sauf mesures exceptionnelles fermeture des contrôles.

Alors que nous avons écrit pour affirmer qu'il fallait éviter la confusion entre télétravail et garde d'enfants, il est rappelé aux agents qu'ils peuvent être mobilisés en télétravail ou sur place dans le cadre du PCA. La messagerie doit donc être consultée régulièrement.

Nos collègues assurent chaque jour dans des conditions dégradées la continuité des missions de services publics ; quelques exemples

- Les services support sont mobilisés, à commencer par la paye !
- Sur les routes, la surveillance du réseau, les interventions en cas d'accident et l'information sur l'état du trafic.
- Aux affaires maritimes, si les navires restent à quai, les mécaniciens doivent les entretenir régulièrement et les équipages sont chez eux mais doivent se tenir prêts à être réquisitionnés pour aider d'autres services.
- Aux unités de cultures marines des DDTM, les agent.es qui ne vont plus sur le terrain sont disponibles pour répondre aux questions des usagers.
- En matière d'assainissement, les collègues assurent la poursuite de l'autosurveillance des stations d'épuration et le repérage des services pouvant être défectueux.
- L'instruction des dossiers ADS (droit du sol) se maintient.
- A l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), les collègues continuent les paiements de subventions aux particuliers depuis chez eux.
- Aux services hébergement, les collègues participent à la distribution de masques et de denrées alimentaires dans les centres.
- A l'École des Ponts et Chaussées, les professeur-es poursuivent leur enseignement,
- Dans les établissements publics, les agent-es assurent à distance la continuité des instructions, administratives et financières

Nous sommes toujours en attente de réponses, pour que nos collègues :

- disposent des moyens pour se protéger tout en remplissant leur mission,
- télétravaillent en confiance! La FSU dénonce la pression, pour ne pas dire le flicage, exercée sur eux dans certains services qui les obligent à se signaler à leur hiérarchie plusieurs fois par jour.
- ne soient pas laisser sur la touche, quand ils ne peuvent pas télétravailler, parce que leurs activités ne sont pas télétravaillables et respectent les consignes de confinement de manière exemplaire, comme l'ont demandé nos ministres,
- ne soient pas laisser sur la touche ceux qui n'ont pas le matériel adéquat,
- soient informé-es de ce qui se passe au jour le jour dans les services. La solidarité, c'est aussi par le partage de l'information

Nous sommes aussi intervenus à maintes reprises sur des situations de mise en difficultés des agents :

Missions de lutte contre l'orpaillage illégal (LCOI) au Parc amazonien de Guyane (PAG), sur la nécessité de maintenir la mobilisation de notre brigade nature en toute sécurité sanitaire dans des zones à accès déjà réglementée en période normale.

Les saisonniers dans les parcs nationaux dont l'embauche doit débiter au 01 avril. La plupart sont saisonniers dans les stations de skis qui viennent de fermer, c'est la double peine de voir encore leur contrat raccourci pour cause de pandémie.

Une interpellation est en cours de rédaction relative aux réquisitions par le Préfet qui se multiplient notamment des personnels en charge de la police de l'environnement à l'Office Français de la biodiversité (OFB) pour assurer un appui aux contrôles du respect du confinement.

Un tract intersyndical est en cours sur le risque de reprise de missions non essentielles, en particulier la relance de chantiers routiers jugés prioritaires et remettant au travail les entreprises de TP. Ces chantiers sont surveillés par les directions interdépartementales des routes.

Nous avons communiqué auprès des agents sur les velléités des chefs de services de faire des entretiens professionnels durant le confinement, (par téléphone), pour les encourager à les faire reporter (communication jointe).

Il faudra tirer le bilan de la gestion de cette crise et de la capacité du service public à y répondre.

Il faudra se montrer exigeants et repenser toutes les politiques menées jusqu'à présent dans l'ensemble des domaines de nos ministères et pour tous les services publics.